

# Frelons asiatiques

Depuis 2012 CAP Atlantique prend en charge financièrement la destruction des nids de Frelon asiatique (et uniquement cette espèce) sur son territoire, qu'il s'agisse d'une propriété publique ou privée, avec l'accord du ou des propriétaires.

CAP Atlantique a passé une convention avec POLLENIZ 44 et une entreprise spécialisée BIONEO basée à Grandchamps des Fontaines.

La société Bioneo interviendra sur demande de POLLENIZ 44, dans les meilleurs délais pour procéder à la destruction. L'intervention vous sera facturée 40 € quel que soit le montant de l'intervention (de 85 € à plus de 1 000 € en fonction de la situation et de la hauteur du nid) ; le reste sera facturé à Cap Atlantique.

Si vous constatez la présence d'un nid, merci de le signaler en mairie. Sa destruction doit être réalisée par des professionnels, car dérangés, ces insectes attaquent collectivement, lorsque l'on se trouve près de leur nid. Leurs piqûres peuvent provoquer un empoisonnement nécessitant une hospitalisation. Afin de limiter la propagation de l'espèce, il est indispensable de détruire leur nid, avant le début de l'élevage des fondatrices (début août).

